



## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Paul-Hubert, tenue à la bibliothèque le cinquième (5<sup>e</sup>) jour de décembre, deux mille vingt-trois (2023), à 19 heures.

Sont présents à la réunion :

Représentantes et représentants des parents :	LEROUEIL, Vianney LEMARCHAND, Karine MALENFANT, Jacky
Représentante et représentants du personnel enseignant :	PLANTE, Marie-Ève DIONNE, Julie MARTEL, Caroline LAVOIE, Rémi
Représentante du personnel de soutien :	Aucun
Représentant des professionnels :	Aucun
Représentantes des élèves :	Aucun
Directions de l'école :	JEAN, Anny (direction) GAGNON, Valérie (direction adjointe) HUDON, Caroline (direction adjointe)

Absences motivées :

Alexandre Charest, Geneviève Demers, Nadia Poirier

Absences non motivées :

Diane Richer

	<p><b>1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b></p> <p>M. Leroueil souhaite la bienvenue à tous.</p>
	<p><b>2. NOMINATION D'UN GARDIEN DU TEMPS</b></p> <p>M. Leroueil assura le rôle de gardien du temps.</p>
	<p><b>3. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Proposé par : Mme Caroline Martel</p> <p>Appuyé de : Mme Jacky Malenfant</p> <p>Note : aucune modification</p>
	<p><b>4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2023</b></p> <p>Proposé par :</p> <p>Appuyé de :</p> <p>Note : Le procès-verbal n'a pas été envoyé à tous avant la rencontre. Point remis à la prochaine rencontre du 24 janvier 2024.</p>
	<p><b>5. PAROLE AUX DIVERS REPRÉSENTANTS</b></p> <p><u>5.1 Mot de la présidence</u></p> <p>Le CÉ a dû être déplacé à ce soir en raison de la grève prévue la semaine prochaine. Merci à tous d'être présents.</p> <p><u>5.2 Public</u></p> <p>Aucun public</p> <p><u>5.3 Représentant des élèves</u></p> <p>Aucun représentant des élèves</p> <p><u>5.4 Trésorerie</u></p> <p>M. Alexandre Charest est absent.</p> <p><u>5.5 Rep. Comité de parents</u></p> <p>Mme Jacky Malenfant fait un compte-rendu de la dernière rencontre du comité et des diverses consultations qui leur ont été présenté.</p>

	<p><u>5.6 Rep. Personnel enseignant</u></p> <p>Julie et Rémi mentionnent : Les stagiaires terminent bientôt, une belle relève.</p> <p><u>5.7 Rep. Personnel professionnel</u></p> <p>Mme Geneviève Demers absente.</p> <p><u>5.8 Rep. Personnel de soutien</u></p> <p>Aucun représentant du personnel de soutien</p>
CE.2023.10.25.05	<p><b>6. INFORMATIONS DE LA DIRECTION</b></p> <p><u>6.1 Épreuves examens mai-juin 2024</u></p> <p>Des temps d'arrêt pour les examens de français en mai. Des journées différentes selon les niveaux. Début juin ce sera l'anglais de 5<sup>e</sup> secondaire. D'autres dates sont prescrites par le Ministère. Le comité du gel d'horaire se penchera sur un horaire pour les examens de fin d'année de juin.</p>
CE.2023.10.25.06	<p><b>7. PROPOSITIONS DE LA DIRECTION</b></p> <p><b>7.1 Grilles-matières 2024-2025</b></p> <p>Proposé par : Mme Caroline Martel</p> <p>Appuyé par : Mme Marie-Ève Plante</p> <p>Note : Mme Anny Jean présente les différentes modifications effectuées dans les grilles-matières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modification AGEP</li> <li>- Options pour les élèves sur 2 niveaux sec. 4 et 5.</li> </ul> <p><b>7.2 Calendrier de sorties et activités (voir tableau)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyage à New-York</li> </ul> <p>Secondaire 5, ouvert à tous. Levée de fonds à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PEI 3 SÉPAQ Duchesnay</li> </ul> <p>Proposé par : Mme Julie Dionne</p> <p>Appuyé par : Mme Caroline Martel</p> <p>Note :</p> <p><b>7.3 Tarification des locaux pour l'année 2023-2024</b></p> <p>Proposé par :</p> <p>Appuyé par :</p>

Note : Changer le titre du document. Document à retravailler, à présenter lors d'une prochaine rencontre.

#### 7.4 Entente utilisation de la piscine les Dauphins

Proposé par :

Appuyé par :

Note : Des explications supplémentaires doivent être apportées. Entraînement de 7h30 à 8h30 le matin?

#### 7.5 Directives utilisation cellulaire

Proposé par : Mme Jacky Malenfant

Appuyé par : Mme Caroline Martel

Note : Règle proposée par le ministère ressemble à nos règles. Statu quo des règles présentées dans l'agenda. Spécifier EHDA et modalité santé.

Voir la résolution envoyée par CSS le 17 novembre ci-dessous.

#### Résolution cellulaire du CE du 5 décembre 2023.

**Attendu** la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire ;

**Attendu** qu'il est interdit pour les élèves d'utiliser un cellulaire, des écouteurs ou autres appareils mobiles personnels en salle de classe et dans tous les autres endroits ou locaux où sont dispensés des services d'enseignement (ex : gymnase) ;

**Attendu** que cette interdiction ne s'applique pas lorsque l'utilisation de ces appareils est requise par :

- Les modalités d'intervention pédagogiques prises par l'enseignant ;
- L'état de santé d'un élève ; ou
- Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

**Attendu** les modalités d'application proposées par la direction de l'établissement ;

**Attendu** que ces modalités seront intégrées aux règles du code de vie de l'établissement ;

Il est proposé par Mme Jacky Malenfant, appuyé par Mme Caroline Martel et résolu de définir les modalités visant l'interdiction de l'utilisation d'un cellulaire,

	<p>des écouteurs ou autres appareils mobiles personnels en salle de classe et dans tous les autres endroits ou locaux où sont dispensés des services d'enseignement de la façon suivante :</p> <p><i>Peu importe le motif, l'utilisation de téléphones intelligents, de montres intelligentes, d'écouteurs Bluetooth et tout autre appareil électronique personnel à l'élève est strictement interdite durant les heures de cours, à moins que l'un ou l'autre de ces appareils électroniques soit requis à des fins pédagogiques et autorisé par l'enseignant, et lorsque l'état de santé ou les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation (EHDA) le requiert.</i></p> <p><i>Lors d'une évaluation, chaque élève doit obligatoirement déposer à l'endroit désigné par l'enseignant son téléphone, sa montre intelligente ainsi que ses écouteurs. Sinon, la note « 0 » lui sera attribuée.</i></p> <p><i>À la demande de l'enseignant, l'élève devra laisser son téléphone à l'endroit désigné dans la classe. S'il est autorisé à se rendre à la toilette durant un cours, l'élève devra sortir du local de classe sans son téléphone.</i></p> <p><i>De plus, il est interdit de filmer ou d'enregistrer un autre élève ou un membre de personnel de l'école à son insu.</i></p> <p><b>7.6 Demandes de levées de fonds</b></p> <p>Proposé par : M. Rémi Lavoie</p> <p>Appuyé par : M. Vianney Leroueil</p> <p>Note : Chimie cosmétique. Autres demandes peuvent être approuvées par courriel.</p>
	<p><b>8. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT</b></p>
	<p>8.1 <u>Félicitations</u></p> <p>Mme Marie-Anick Arsenault a été désignée grande rimouskoise. Des félicitations du CÉ lui seront acheminées.</p>
	<p><b>9. PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE</b></p>
	<p><b>10. DIVERS</b></p>
	<p>10.1 Appel à tous les parents pour combler le poste parent qui est vacant.</p>
	<p><b>11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Heure de fin : 20h40</p> <p>Proposé par : M. Vianney Leroueil</p> <p>Appuyé de : Mme Caroline Martel</p>

Le président  
Vianney Leroueil

La directrice de l'école Paul-Hubert  
Anny Jean